

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE PLAN DE PREVENTION

## LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

Vu Le code du travail, et notamment ses articles R4512-6 à R4512-12,

Vu Le code de l'éducation, et notamment son article L712-2,

Vu La délibération du Conseil d'administration de l'Université Toulouse - Jean Jaurès en date du 30 novembre 2018 portant élection d'Emmanuelle GARNIER, Présidente de l'Université Toulouse Jean Jaurès.

## ARRÊTE

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à **Madame Fabienne GRAVEY**, Adjointe au Chef du Service de logistique générale et responsable des prestations de nettoyage, à effet de signer :

- Les plans de prévention,
- Les protocoles de sécurité chargement / déchargement (documents définissant les mesures de prévention et de sécurité qui doivent être respectées à chacune des phases de réalisation de l'opération chargement déchargement, joint au plan de prévention)

**Article 2 :** Les documents signés en application de la présente délégation de signature comporteront la mention « pour le représentant légal et par délégation ».

Article 3 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 4 : La présente décision prendra fin au terme des fonctions du délégataire ou du délégant.

**Article 5 :** La présente décision est soumise à publicité. Elle sera affichée sur le site Internet de l'Université.

Article 6 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 22 février 2022

Le délégataire

Madame Fabienne GRAVEY

La Présidente

Madame Emmanuelle GARNIER

Milje le 21 mars 2022 publié le 15 juillet 2022